

CREUSE

SAINT-PIEL

SECTION AH

D'ANZÈME

COMMUNE

RÈGLEMENTATION DU BOISEMENT

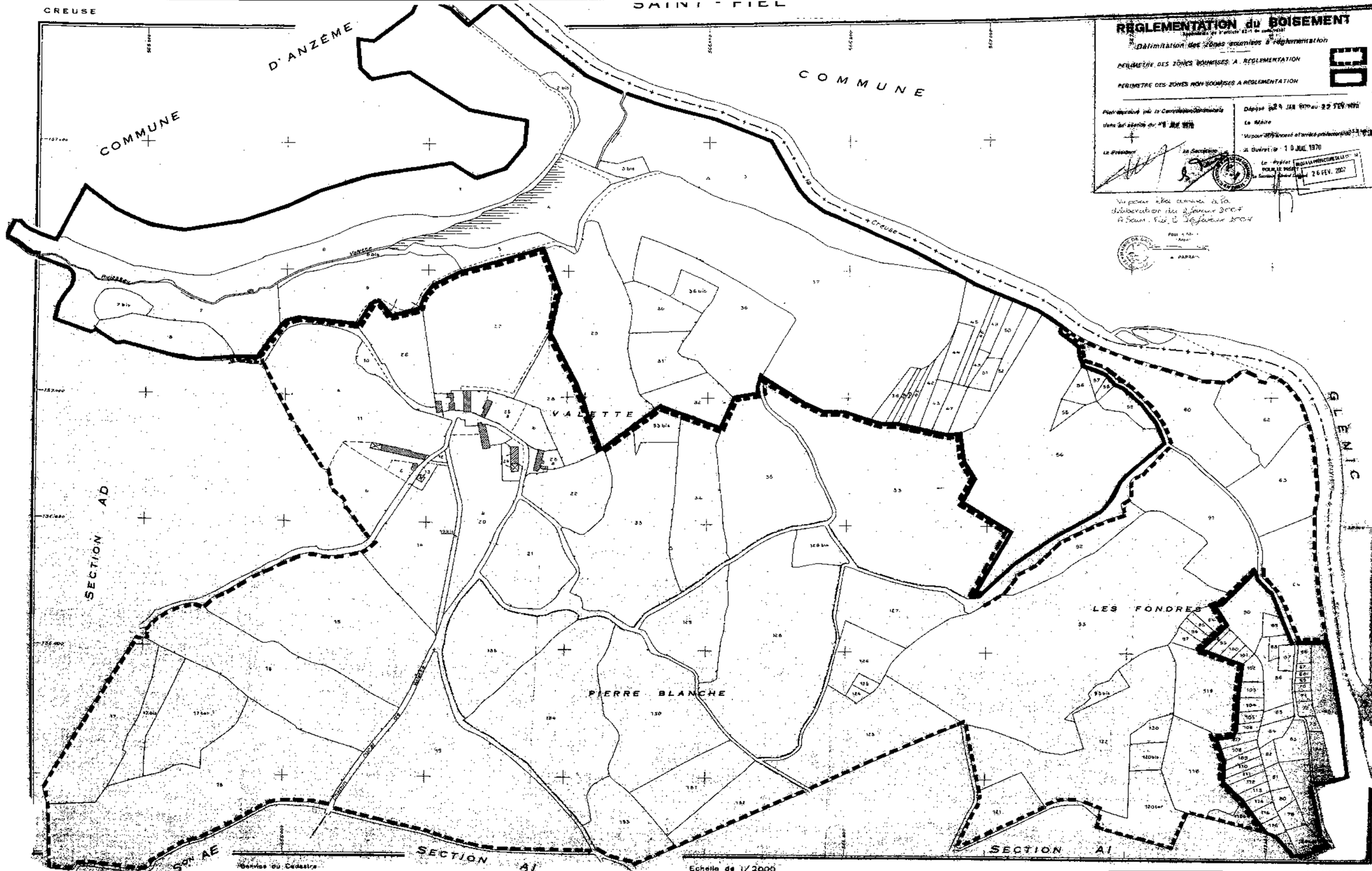
Délimitation des zones soumises à réglementation

PÉRIMÈTRE DES ZONES SOUMISES À RÉGLEMENTATION

PÉRIMÈTRE DES ZONES NON SOUMISES À RÉGLEMENTATION

Plan homologué par le Contrôle Départemental le 24 JAN 1970 au 25 FEV 1970
 Date de l'arrêté du 24 JAN 1970
 Le Maire
 Vu pour affichage et arrêté préfectoral le 24 JAN 1970
 Le Préfet
 Le 10 JUL 1970
 Le Préfet
 Le 26 FEV 2007

Vu par le conseil municipal de la commune de Saint-Piel le 26 JANV 2007
 Le Maire
 Le 26 JANV 2007

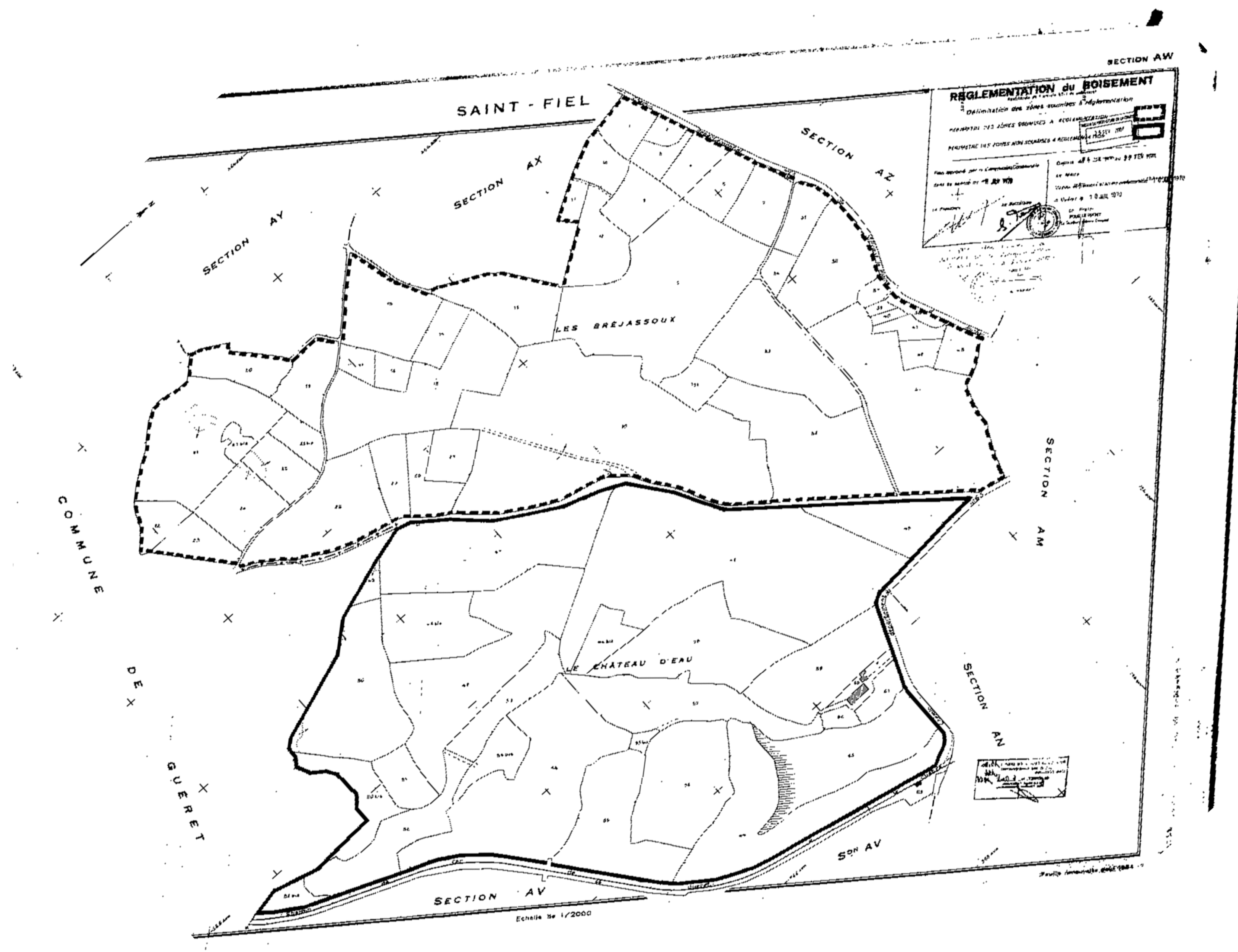


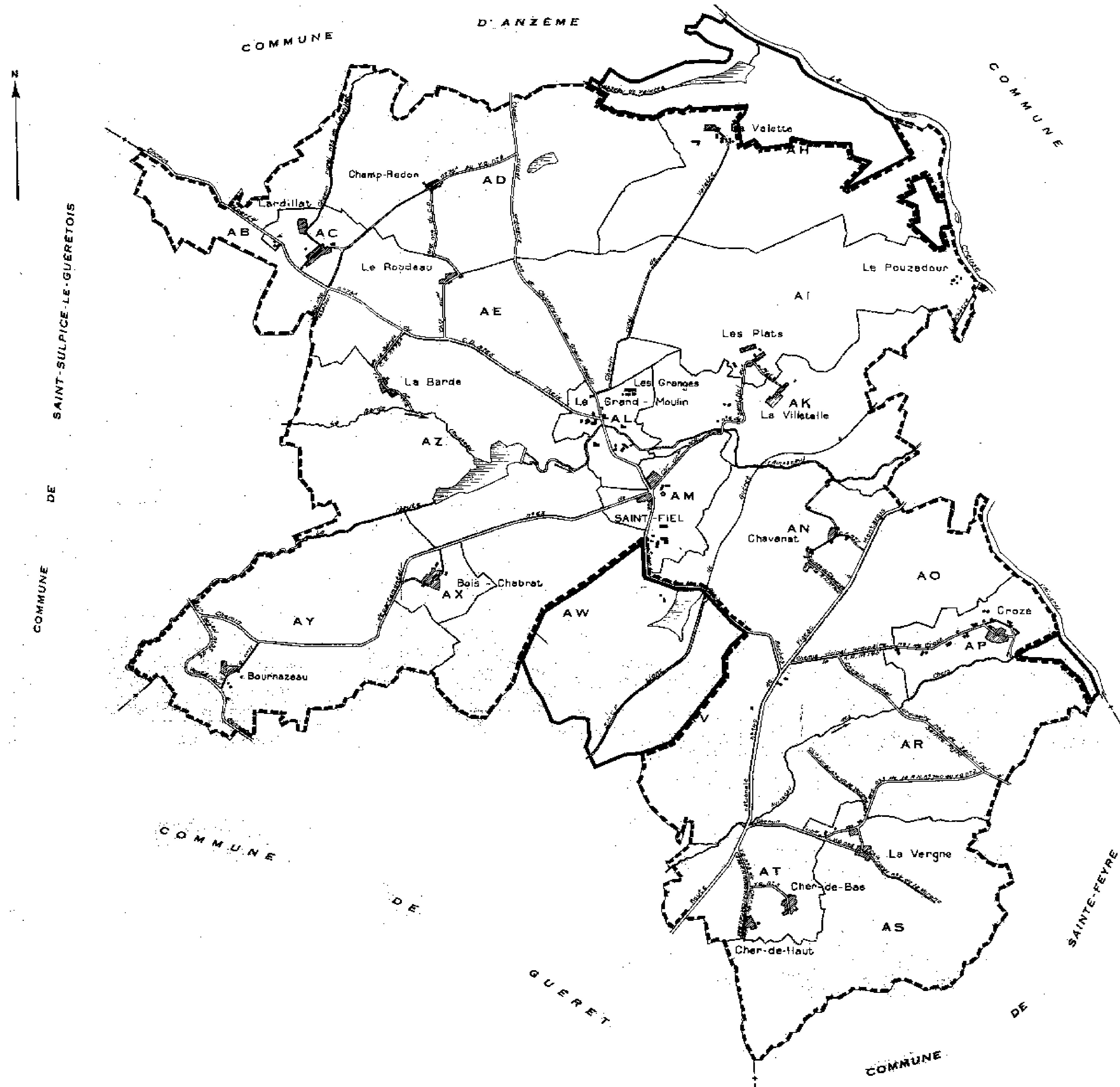
Service du Cadastre

Echelle de 1/2000

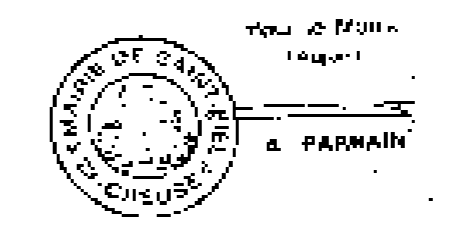
Accusé de réception en préfecture
 025-20040402-0020404100_25-06
 Date de télétransmission : 05/07/2003
 Date de réception préfecture : 05/07/2003

Plan homologué par le Contrôle Départemental le 24 JAN 1970 au 25 FEV 1970





Vu pour être annexé à la
 délibération du 3 février 2007
 A.S. n° 16, en date du 26 février 2007



RECEVU A LA PREFECTURE DE LA CHARENTE
 LE 26 FEV. 2007

REGLEMENTATION du BOISEMENT
 Approuvée à l'article 62-1 de l'arrêté
 Délimitation des zones soumises à réglementation

PERIMETRE DES ZONES SOUMISES A REGLEMENTATION

PERIMETRE DES ZONES NON SOUMISES A REGLEMENTATION

Plan approuvé par la Commission Communale
 date de séance du 28 JAN. 1970

Le Président

Le Secrétaire

Le Maire
 POUR LE MAIRE
 Le Secrétaire Général

Déposé au 28 JAN 1970 au 29 FEV. 1970
 A Guéret le 10 JUL. 1970